



**MINISTÈRE  
DU TRAVAIL,  
DE L'EMPLOI  
ET DE L'INSERTION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# **PLAN « #1 JEUNE, 1 SOLUTION »**

**PRÉSENTATION DU WEBINAIRE CARREFOUR DES SOLUTIONS DU 15 OCTOBRE 2020**





**Le gouvernement a annoncé le 23 juillet le plan « #1 jeune, 1 solution » pour accompagner les jeunes au sortir de la crise de la Covid-19, ce plan fait partie du plan de relance annoncé le 3 septembre dernier.**

### **Monographie francilienne**

**1 562 300** jeunes âgés de 16 à 25 ans en IDF

**49%** des jeunes sont en études et **35%** en emploi ; **11%** sont chômeurs et **5,4%** sont inactifs

Le taux de chômage des 16-25 ans s'établit à **23,6%** (contre 12,5 % pour l'ensemble des 16-65 ans), avec des disparités selon les territoires.

La demande d'emploi jeunes : **89 600** jeunes concernés. Hausse de **+15 % en IDF (cat. A, B, C)** entre le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>ème</sup> trimestre (contre 6,8 % pour les 25-49 ans). **21 %** des jeunes DEFM résident en QPV.

**33 000** jeunes Franciliens âgés de 16 à 18 ans sont chômeurs et inactifs (hors élèves et étudiants). Parmi eux, **18 750** ne sont inscrits dans aucun établissement d'enseignement dont **64 %** n'ont aucun diplôme.





### **Données relatives aux jeunes reconnus en situation de handicap par les MDPH (bénéficiaires de la RQTH)**

- Au second semestre 2020, Pôle emploi comptabilise **3 850 demandeurs d'emploi travailleurs handicapés de moins de 30 ans.**
- Parmi les 66 500 contrats d'apprentissage qui ont débuté entre juin 2018 et mai 2019 auprès des employeurs franciliens, 355 (soit 0,5% des contrats) ont été signés avec des apprentis ayant déclaré bénéficiaire de la reconnaissance de travailleurs handicapés (TH). Depuis 2015, cette part connaît une progression de 34% .
- Les jeunes bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés représentent 2,5 % des travailleurs handicapés employés dans les établissements de 20 salariés ou plus.





## Mise en œuvre du plan #1Jeune1Solution en Ile-de-France :

Un plan d'envergure doté d'une **enveloppe de 6,5 Mds €** couvrant l'amplification de mesures existantes et des actions nouvelles. Ce plan est un volet du grand Plan de relance, car protéger les 750 000 jeunes entrants sur le marché du travail cette année est l'une des priorités du Gouvernement.

Un plan orienté **Entreprises, Formation et Insertion**, destiné à tous les jeunes qui arrivent sur le **marché du travail** (jeunes diplômés, jeunes peu qualifiés, décrocheurs scolaires...)

### Trois axes d'intervention

1. Faciliter l'entrée dans la vie professionnelle
2. Orienter et former 200 000 jeunes vers les secteurs et les métiers d'avenir
3. Accompagner des jeunes éloignés de l'emploi en construisant 300 000 parcours d'insertion sur mesure



## Panorama des mesures



### **1. Faciliter l'entrée dans la vie professionnelle**

- Compensation de charge de 4 000 € pour tout jeune recruté entre août 2020 et janvier 2021 et aide à l'embauche pour les travailleurs handicapés sans limite d'âge pour tout recrutement entre septembre et février 2021
- Aide exceptionnelle de 5 000 € pour recruter un alternant de moins de 18 ans (en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) ou de 8 000€ pour recruter un alternant de plus de 18 ans
- 100 000 missions de service civique supplémentaires (accessible jusqu'à 30 ans pour les personnes handicapées)
- 2 000 emplois FONJEP (fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire) en appui des associations pour se développer et se consolider
- Recrutement de 1 000 jeunes dans des TPE et PME sur des métiers centrés autour de la transformation écologique des modèles économiques
- Orientation de 2 500 jeunes vers des emplois dans le monde du sport dans le cadre de l'action de l'Agence nationale du sport.



## Panorama des mesures



### **2. Orienter et former 200 000 jeunes vers les secteurs et les métiers d'avenir**

- 100 000 nouvelles formations qualifiantes ou pré-qualifiantes qui seront proposées aux jeunes sans qualification ou en échec dans l'enseignement supérieur
- 16 000 formations dans le secteur du soin pour doubler les capacités de formation des aides-soignants, des infirmières et des auxiliaires de vie dans les 5 prochaines années
- 35 000 formations numériques pour les jeunes non-qualifiés en 2020 et 2021
- Des parcours individualisés pour 35 000 décrocheurs entre 16 et 18 ans d'ici fin 2021
- 26 500 places supplémentaires pour poursuivre des formations en études supérieures, en CAP et BTS à la rentrée 2020
- Doublement du nombre d'élèves bénéficiaires des cordées de la réussite et des parcours d'excellence.



## Panorama des mesures



### **3. Accompagner des jeunes éloignés de l'emploi en construisant 300 000 parcours d'insertion sur mesure**

- 120 000 dispositifs supplémentaires d'insertion dans l'emploi : Parcours Emploi Compétences (PEC) dans le secteur non-marchand et Contrat Initiative Emploi (CIE) dans le secteur marchand
- Augmentation de 50 % des places en Garantie jeunes pour atteindre 150 000 possibilités d'accompagnement en 2021 par les missions locales
- 80 000 Parcours Contractualisés d'Accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie (PACEA) supplémentaires en 2021 mis en place par les missions locales
- 35 000 jeunes entrants en structures de l'insertion par l'activité économique (IAE) d'ici 2021
- Doublement de l'Accompagnement Intensif Jeunes (AIJ) mis en place au sein de Pôle emploi
- Evolution du dispositif « Emplois francs » via les « Emplois francs plus » à destination des jeunes en QPV
- 3 000 places supplémentaires dans le dispositif SESAME : accompagnement sur mesure vers les métiers du sport et de l'animation

